

1 rue de la Poste
27950 SAINT-MARCEL

Parking clientèle – Accès mobilité réduite

☎ 02.32.54.62.54

✉ pascal.couet@27093.notaires.fr

HONORAIRES LIBRES
Art. L 444-1 du code du commerce

Au 3 février 2026

Afin d'assurer votre complète information, la plupart des prestations des notaires sont accomplies dans le cadre d'une tarification réglementaire selon le Décret n° 2016-230 du 26 février 2016 et l'arrêté subséquent portant Tarif des Notaires prévoyant un émolument fixe ou proportionnel.

Cependant, conformément à l'article 4-9 de ce décret, les prestations et diligences qui n'y sont pas définies font l'objet d'un honoraire particulier. C'est pourquoi, l'Office notarial propose la facturation suivante :

Consultation

- Consultation ne nécessitant pas de recherche approfondie et sans compte-rendu écrit : 96 € TTC de l'heure
- Consultation complexe avec compte rendu écrit : 216 € TTC de l'heure

Vente

- Rédaction de promesse de vente pour tout type de bien immobilier : 204 € TTC
- Compromis de vente « petites parcelles » : 120 € TTC
- Lettres d'engagement réciproque « petites parcelles » : 96 € TTC
- Avenant à promesse ou à compromis de vente, acte de substitution : 36 € TTC
- Procuration sous signature privée, papier ou électronique : 36 € TTC
- Décision collective des associés ou délibération, sous signature privée, papier ou électronique : 36 € TTC
- Modèle de requête au Juge des tutelles : 36 € TTC
- Décompte vendeurs avec compte d'administration et répartition (à définir en fonction de la complexité), minimum : 120 € TTC

Cession et droit des affaires (hors débours et fiscalité)

- Cession de fonds de commerce : 3% HT du prix avec un minimum de 2.000 € HT, soit 2.400 € TTC - Dont moitié facturée à la promesse de cession
- Cession de bail commercial : 2% HT du prix avec un minimum de 1.200 € HT, soit 1.440 € TTC - Dont moitié facturée à la promesse de cession
- Baux commerciaux : Un mois de loyer avec un minimum de 900 € HT, soit 1.080 € TTC
- Renouvellement de bail commercial sans modification des conditions : 700 € HT, soit 840 € TTC
- Statuts de société civile sans apport immobilier, incluant échanges préparatoires (clauses particulières, agrément, démembrement, etc...), rédaction, formalités de publicité, guichet unique et immatriculation : 1.200 € HT, soit 1.440 € TTC
- Cession de parts sociales : 3% HT du prix avec un minimum de 2.000 € HT, soit 2.400 € TTC - Dont moitié facturée à la promesse de cession
- Dissolution et liquidation de société civile sans partage (rédaction des décisions, formalités de publicité, guichet unique et radiation) : 1.200 € HT, soit 1.440 € TTC
- Actes préalables à la dissolution et liquidation (cession, diminution de capital, etc...) : à déterminer selon le temps à passer et la complexité
- Mise à jour de statuts de société civile après décès, rédaction, formalités et guichet unique : 900 € HT, soit 1.080 € TTC

Vie de la famille

- Conseils en vue d'aménagement (clause précipitaire) ou de changement de régime matrimonial : selon le temps et la complexité de la consultation, outre le coût des débours et l'émolument en cas d'apport immobilier
- Conseils en vue de la rédaction de dispositions de dernières volontés : 96 € TTC + inscription FCDDV
- Dépôt de testament olographe sans analyse (tarifé) : 30,99 € TTC dont inscription au FCDDV
- Succession - Option du conjoint survivant : 450,00 € TTC
- Procuration sous signature privée, papier ou électronique : 36 € TTC
- Paiement des factures : 6 € TTC par facture acquittée
- Déblocage de fonds, compte d'administration et répartition entre héritiers (à définir en fonction de la complexité) : minimum 120 € TTC
- Gestion du dossier dans le temps, forfait annuel minimum : 240 € TTC